

Pour 2025, la Fédération hospitalière de France et son comité FHF Prévention, en partenariat avec Relyens, ont choisi de mettre en avant les projets innovants et de distinguer les établissements publics qui les portent.

En effet, pour la première fois, la FHF remettra, lors de Santexpo, les **Prix « Prévenir + Guérir »** qui viseront à mettre lumière les programmes de prévention innovants qui font la richesse des établissements publics, en lien avec les acteurs des territoires, afin d’en faciliter la diffusion et la généralisation, et de promouvoir leur rôle auprès des décideurs publics.

La prévention est la clé de voute de l’avenir de notre système de santé, et une réponse aux enjeux de notre temps : vieillissement de la population, chronicisation des maladies, augmentation du nombre de cancers alors que 40% seraient évitables, …

C’est un engagement qui concerne tous les acteurs de santé, et les établissements publics de santé et médico-sociaux ont un rôle essentiel pour répondre à ce défi.

Ils soignent, c’est leur mission première, mais aussi informent, accompagnent, dépistent, donc préviennent. C’est là une de leurs missions essentielles.

Convaincu de leur rôle à jouer, que ce soit en matière de prévention secondaire, tertiaire, mais aussi, de plus en plus, primaire, les structures publiques s’engagent et innovent dans tous les territoires au bénéfice des usagers, patients et des professionnels qui y exercent et en sont le cœur battant.

Ces initiatives se structurent. L’enquête FHF Prévention d’octobre 2024 indiquait que plus de deux tiers des établissements publics avaient mis en place une politique institutionnelle en matière de prévention.

Engagés dans tous les champs d’activité, et aux côtés des partenaires du territoire (médecine de ville, collectivités, usagers, etc.), FHF Prévention a choisi de mettre en valeur leur rôle et leur place dans la prévention.

Nous sommes convaincus que par cette mise en lumière, nous amènerons à l’émergence d’un système plus tourné vers la prévention et en soutien aux initiatives que nos établissements portent.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, Magenta

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**FAIRE CONNAÎTRE VOS ACTIONS**

Tous les établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent participer et proposer leurs projets.

Candidater à ce prix vous permettra de :

* Valoriser le travail de vos équipes et faire connaître vos initiatives,
* Promouvoir votre établissement,
* Diffuser vos initiatives auprès des autres établissements.

Les projets « candidats » feront l’objet d’une publication sur le site internet de la FHF, sauf avis contraire des établissements.

**Cinq lauréats seront récompensés par le Prix « Prévenir + Guérir » dans les catégories suivantes :**

* **Prix « Prévenir + Guérir » en Centre Hospitalier Universitaire**
* **Prix « Prévenir + Guérir » en Centre Hospitalier Général et Centre Hospitalier Spécialisé**
* **Prix « Prévenir + Guérir » en établissement médico-social**
* **Prix « Prévenir + Guérir » dans le domaine des Ressources Humaines**
* **Prix spécial « Prévenir + Guérir » pour la « prévention primaire »**

Ce dernier prix vise à valoriser les établissements ayant entrepris une démarche en faveur d’actions de prévention primaire en leur sein et/ou dans leur territoire.

Chaque lauréat se verra attribuer un prix de 2 500 euros, et sera valorisé dans les communications de la FHF et de son comité FHF Prévention.

**CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRIX FHF PRÉVENTION**

Les projets de prévention valorisés devront remplir les conditions suivantes :

* Être déjà déployé et opérationnel ;
* Être à destination des patients, usagers ou des professionnels exerçant au sein de l’établissement ;
* Avoir une dimension territoriale (un ou plusieurs établissements ou acteurs impliqués, ou coopération avec d’autres acteurs du territoire tels que les représentants des usagers, les collectivités, la médecine de ville, associations, etc.) ;
* Avoir mis en place des indicateurs d’évaluation et constater de premiers résultats démontrant la pertinence du projet ;
* Avoir un aspect potentiellement généralisable et déployable dans d’autres établissements.

**MODALITÉS DE DEPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature complétés doivent être renvoyés par mail à l’adresse suivante : [spolefinbdhf@fhf.fr](mailto:spolefinbdhf@fhf.fr) **avant le vendredi 4 avril 2025.**

Seuls les dossiers complets et envoyés dans les délais seront étudiés par le jury.

Les établissements peuvent également joindre au dossier tout document, photo, vidéo, relatifs au projet.

Chaque établissement ne peut déposer qu’une seule candidature. Un même dossier peut toutefois concourir dans plusieurs catégories.

Pour toute question, vous pouvez contacter l’adresse mail : [spolefinbdhf@fhf.fr](mailto:spolefinbdhf@fhf.fr)

**REMISE DE PRIX ET PROMOTION DES LAURÉATS**

Les établissements lauréats se verront remettre le **Prix « Prévenir + Guérir »** lors du salon **SANTEXPO,** qui réunit chaque année près de 30 000 visiteurs, et qui se tiendra à Paris Expo (Porte de Versailles) du 20 au 22 mai 2025.

Les prix seront remis l**e mercredi 21 mai à 15h45**, sur l’Agora du stand FHF. Nous comptons sur la présence de représentants de votre établissement à cette occasion.

Les projets lauréats feront l’objet d’une valorisation sur les supports de communication de la Fédération hospitalière de France (site internet, réseaux sociaux, newsletter, Revue Hospitalière de France…) et de son partenaire Relyens.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, Magenta

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Etablissement :**

**Adresse :**

**CP – Ville :**

**Contact principal :**

**Fonction :**

**Téléphone :**

**Email :**

**PROJET**

**Intitulé de l’initiative en prévention :**

**Type de prévention de l’initiative (plusieurs réponses possibles) :**

🞏 Primaire

🞏 Secondaire

🞏 Tertiaire

**Dans quelle.s catégorie.s de Prix candidatez-vous ?**

 Prix « Prévenir + Guérir » en Centre Hospitalier Universitaire

 Prix « Prévenir + Guérir » en Centre Hospitalier Général et Centre Hospitalier Spécialisé

 Prix « Prévenir + Guérir » en établissement médico-social

 Prix « Prévenir + Guérir » dans le domaine des Ressources Humaines

 Prix spécial « Prévenir + Guérir » pour la « prévention primaire »

**Champ d’action**

🞏 Alimentation/ Dénutrition 🞏 Sport/ activité physique adaptée

🞏 Education thérapeutique 🞏 Comportements à risque (tabac, alcool)

🞏 Cancer 🞏 Diabète

🞏 Maladies cardio-vasculaires 🞏 Obésité

🞏 Psychiatrie 🞏 Addictions

🞏 Suicide 🞏 BPCO

🞏 Maladies sexuellement transmissibles 🞏 Prévention des chutes

🞏 Latrogénie médicamenteuse 🞏 Autre (Précisez) :

**Date de mise en œuvre :**

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET**

**Constats ayant amené au déploiement de l’initiative** (2000 signes maximum - espaces compris -)

**Contenu de l’initiative** (2000 signes maximum - espaces compris -) :

**Acteurs impliqués dans son déploiement :**

**Résultats observés** (2000 signes maximum - espaces compris -) :

**Listez brièvement les facteurs clés de réussite du projet :**

**En complément, et afin d’illustrer et de compléter votre dossier, vous avez la possibilité d’ajouter toute pièce qui vous paraîtrait pertinente :**

**- Nombre d’annexes :**

**- Nature (précisez : photo, vidéo…) :**

**Date et signature du Chef d’établissement :**

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, Magenta

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

*(publiée sur internet)*

**Nom de l’établissement :**

**Intitulé du projet :**

**Type de prévention :**

**Champ d’action :**

**Résumé (maximum 10 lignes) :**

🞐J'autorise la publication de cette fiche sur le site internet de la FHF et dans d’autres supports de communication

**Date et signature du Chef d’établissement :**

**Dossier à transmettre à** [**spolefinbdhf@fhf.fr**](mailto:spolefinbdhf@fhf.fr)

**avant le vendredi 04 avril 2025**

**Collecte des données personnelles**

Nous vous informons, en qualité de responsable de traitement, que la Fédération Hospitalière de France (ci-après « **FHF** ») collecte et traite des données à caractère personnel vous concernant (nom, prénom, fonction, téléphone, adresse mail) afin d’organiser le **Prix « Prévenir + Guérir »** et communiquer autour de l’événement sur différents supports de communication (site internet, réseaux sociaux, Revue Hospitalière de France, lettre d’information, etc.).

Cette collecte, indispensable à votre participation au prix, repose sur **l’exécution du contrat**, nécessaire à la participation aux événements, ainsi que sur **l’intérêt légitime** de la FHF à organiser des événements participatifs, valoriser ses missions et encourager l’engagement, l’innovation et l’excellence dans les établissements publics de santé en matière de prévention.

Les données collectées seront conservées pendant toute la durée de l’événement, augmentée d’une durée de cinq (5) ans pour les participants et de dix (10) ans pour les lauréats du prix, et ce, notamment pour des raisons tenant au respect d’obligations comptables qui s’imposent à la FHF. Les données ne font pas l’objet d’un transfert en dehors de l’Union européenne.

Les services internes de la FHF et ses prestataires impliqués dans l’organisation de l’évènement, ainsi que les partenaires de la FHF sont peuvent recevoir communication de vos données dans le cadre de l’organisation de l’événement.

Vous disposez, sauf motifs de refus prévus par le RGPD pour certains de ces droits, d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement, de limitation du traitement de vos données, d’un droit d’opposition, du droit à la portabilité, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. En cas de doute sur votre identité, un justificatif d’identité pourra vous être demandé. Toutes informations personnelles communiquées dans le cadre de l’exercice d’une demande d’exercice seront conservées à des fins probatoires pour veiller à l’exercice effectif de vos droits.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter la FHF à l’adresse électronique suivante : [dpo@fhf.fr](https://mibc-fr-10.mailinblack.com/securelink/?url=http://&key=) ou par courrier au 1 bis rue Cabanis, 75014 Paris.

Vous disposez dans tous les cas de la faculté d’introduire une réclamation auprès de la CNIL sur son site  : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr). »